



BÈGLES, le 2 Mai 2016

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016**

**Etaient présents** : M. Noël MAMERE, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Franck JOANDET, Mme Fabienne FEDOU, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Isabelle FORET-POUGNET, M. Patrice VIVANT, Mme Amélie COHEN LANGLAIS, M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE, Mme Edwige LUCBERNET, M. Cédric DUBOST, M. Philippe MARTIN, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Pascal LABADIE, Mme Isabelle TEURLAY-NICOT, Mme Cathy CAMI, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Guénoé JAN, Mme Sandra JENSEN, Mme Christelle LAHAYE, M. Kewar CHEBANT, M. Eric BENAYOUN, M. Mamadou NIANG, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Thierry BEER DEMANDER, M. Bruno PALUTEAU, Mme Nathalie LE GUEN.

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation** :

Mme Fabienne CABRERA à Mme Fabienne FEDOU  
M. Aurélien DESBATS à, M. Olivier GOUDICHAUD  
M. Marc CHAUVET à M. Franck JOANDET  
M. Benoît D'ANCONA à M. Patrice VIVANT  
Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE à Mme Isabelle FORET-POUGNET  
Mme Christine TEXIER à Mme Christelle BAUDRAIS  
Mme Françoise MATHA-STEPANI à M. Thierry BEER DEMANDER

**Absent** : /

**Secrétaire de la séance** : M. Eric BENAYOUN

### **1. PROJET D'AMENAGEMENT DU BOULEVARD JEAN JACQUES BOSCH –DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE**

*Le conseil émet un avis favorable sur l'ouverture de la concertation publique par l'EPA Bordeaux Euratlantique sur le secteur Jean-Jacques Bosch, sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation.*

*Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation en lien avec l'EPA.*

*Deux réunions a minima seront organisées en partenariat avec la Ville de Bègles, les collectivités et l'établissement public de coopération intercommunale précédemment cité.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ– 35 VOIX POUR**

### **2. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL CONCERNANT LE PROJET « CHAPIT'O »**

*Le projet « CHAPITO » est la création d'un équipement public à vocation culturelle et de développement des politiques en direction de la jeunesse dans le quartier Terres Neuves. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain Yves Farge /Terres Neuves conventionnée par l'ANRU le 28 avril 2005, que le Conseil Régional accompagne en cofinçant une partie des aménagements ainsi que plusieurs équipements publics.*

*Le conseil autorise Mr le Maire à solliciter une subvention du Conseil Régional pour la réalisation de cette opération, dans le cadre de la convention-cadre existante.*

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 2 ABSTENTIONS**

**3. APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)**

Mr Le Maire est autorisé à signer la convention annuelle d'objectifs 2016 avec l'agence locale de l'énergie et du climat dans le cadre du programme d'actions déterminé. La contrepartie financière est constituée de la cotisation annuelle d'adhésion à l'Association d'un montant de 1.900 Euros et de la participation au programme d'action pour un montant de 5 850€.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR– 2 ABSTENTIONS**

**Mr ROSSIGNOL-PUECH NE PARTICIPE PAS AU VOTE**

**4. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE VIVANT**

Le Conseil désigne Madame Edwige LUCBERNET, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, représentant Monsieur le Maire, pour la licence d'entrepreneur de spectacles de catégorie 1.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS**

**5. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CHSCT**

Il est aujourd'hui proposé de remplacer Mme Jeanne-Marie DAURIAC par Mme Chantal LAGUEYTE en qualité de représentante suppléante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**6. MODIFICATION DE LA REMUNERATION DE L'EMPLOI DE MANAGER COMMERCES**

Par délibération du 19 février 2015, il a été décidé de renouveler l'emploi permanent à temps complet de Manager « commerces » dont la mission consiste à mettre en œuvre des actions de promotion et d'accompagnement des projets commerciaux, notamment l'implantation de nouveaux commerces sur le territoire de la commune.

Le conseil donne son accord pour que la rémunération de ce poste évolue (+ 86€ net par mois), ce qui représente pour la ville un coût annuel de 1860€.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR– 2 CONTRE - 2 ABSTENTIONS**

**7. DOTATION DE FOURNITURES AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

Le conseil décide de maintenir le budget « Fournitures scolaires » alloué aux établissements scolaires de la Ville pour l'année 2016/2017, suivant le tableau ci-dessous :

Désignation	2016/2017
ELEVE EN MATERNELLE	27,00 €
ELEVE EN ELEMENTAIRE	34,00 €
RASED	1.551,00 €
ZEP	858,00 €
CLIS	242,00 €

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR– 2 CONTRE - 2 ABSTENTIONS**

**8. TARIF TRANSPORT SCOLAIRE BERTHELOT**

Mr Le Maire est autorisé à fixer le tarif annuel du transport scolaire Berthelot à hauteur de 15,55 Euros par an et par personne. Une gratuité est prévue pour les détenteurs d'une carte d'abonnement TBM.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR - 2 ABSTENTIONS**

### **9. ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE - RECOURS GRACIEUX**

La SACPA a capturé à plusieurs reprises le chien d'un Sans Domicile Fixe et les frais de stérilisation, de tatouage et de fourrière ont été supportés par l'association de protection animale GALO (Gîte des Amis de l'Os). Compte tenu du caractère exceptionnel de cette demande, il est proposé d'autoriser l'annulation du titre de recette de 96,30€.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE - 2 ABSTENTIONS**

### **10. AUTORISATION DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL ET SFIL**

Le Conseil Municipal approuve le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local (« CAFFIL ») et SFIL (anciennement dénommée Société de Financement Local), ayant pour objet de prévenir une contestation à naître opposant la Commune de Bègles, d'une part, et CAFFIL et SFIL, d'autre part, au sujet du contrat de prêt n° MIN256075EUR.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS**

### **11. AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION ORGANISANT LES MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE AU FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES AYANT SOUSCRIT DES CONTRATS DE PRET OU DES CONTRATS FINANCIERS STRUCTURES A RISQUE**

Mr le Maire est autorisé à signer la convention visant à organiser les modalités de versement de l'aide au fonds de soutien : principe et calcul du montant de l'aide dont le montant maximal est fixé à 95.706,70 € et à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celle-ci.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS**

### **12. ETABLISSEMENT OU ADAPTATION DES RESEAUX D'ELECTRICITE SUR UNE VOIE PUBLIQUE EXISTANTE – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL – PERMIS DE CONSTRUIRE N° 33039 16 Z 0016 LEFORESTIER ET GOUPILLAUD**

Depuis le 1er janvier 2015, la participation pour voirie et réseaux (PVR) ne peut plus être imputée au bénéficiaire d'une autorisation du droit des sols. Cependant, dans les zones urbaines délimitées par les plans locaux d'urbanisme lorsqu'une opération de construction nécessite la réalisation d'équipements autres que les équipements propres mentionnés à l'article L. 332-15, le constructeur peut conclure avec la commune une convention de projet urbain partenarial prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements. Le conseil approuve les termes et les modalités d'exécution de la convention de PUP.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

### **13. FETE DE LA MORUE – TARIFS DES PRODUITS DERIVES**

Comme chaque année, la « Fête de la Morue » édite des produits dérivés. Un effort particulier a été réalisé avec nos fournisseurs pour maintenir les tarifs des produits dérivés, permettant plus d'accessibilité au public. Chacun de ces produits dérivés est marqué aux couleurs de la Fête (visuel de cette édition, poisson à bulle et/ou couleurs du Village de la Morue).

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS**

### **14. FETE DE LA MORUE – TARIFS D'INSCRIPTION DES ARTISTES «PRECH'RIT – PRECH'ART»**

La Fête de la Morue aura lieu pour sa 21<sup>ème</sup> édition. Dans le cadre du thème « Arts et Artisans », la place du Prêche sera dédiée à une exposition d'œuvres artistiques.

Le conseil propose d'établir les tarifs d'inscription de cette exposition à la Fête de la Morue 2016 :

- 10 € pour les artistes.
- 40 € de chèque de caution pour s'assurer de l'inscription et la venue des exposants. Ce chèque sera rendu à la fin de la manifestation, si l'artiste a bien participé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS**